



Brèves de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Editorial : « 2023 : des risques mais aussi des opportunités »

Mars 2023

N° 02

L'année 2023 est une année de dangers pour le multilatéralisme économique: risque de fragmentation de l'économie mondiale, menace de courses aux subventions, risque de collision entre politiques commerciales et politiques climatiques, etc.

Dans ce contexte menaçant, forte de son succès de juin 2022 et malgré ses faiblesses persistantes ([lire](#)), l'OMC est un atout pour la stabilité du cadre international des affaires et reste une enceinte de dialogue fonctionnelle à même de recréer de la confiance.

A cet égard, les travaux y ont sérieusement repris et le Conseil général des 6 et 7 mars a esquissé les grands enjeux de la 13^{ème} conférence ministérielle de l'OMC d'Abou Dhabi fin février 2024. On retiendra notamment :

- Réforme de l'OMC. Les travaux pour retrouver un système de règlement des différends fonctionnel sont bien engagés, ils seront difficiles mais des progrès sont atteignables en 2024. Dans le même temps, il y a une volonté commune de renforcer la fonction délibérative de l'OMC, par exemple sur les questions environnementales ou les subventions.

- Développement. Les membres s'accordent pour renforcer la prise en compte des enjeux de développement à l'OMC. Des décisions concrètes pourraient être prises pour garantir le maintien temporaire de flexibilités pour les pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés (PMA). En parallèle, la négociation plurilatérale (130 membres) pour renforcer l'attractivité des pays en développement aux yeux des investisseurs internationaux sera conclue en 2023.

- Agriculture. Si les positions des uns et des autres restent très éloignées, les membres sont d'accord pour traiter en priorité les enjeux de sécurité alimentaire.

- Pêche. La directrice générale de l'OMC a fixé le double objectif ambitieux d'une ratification par les deux tiers des membres de l'accord de 2022 sur la pêche illicite, non déclarée, non réglementée (INN) et de finalisation des négociations sur les subventions qui contribuent à la surpêche et aux surcapacités.

- Commerce électronique. La question de la prolongation du moratoire sur les droits de douane relatifs aux transactions électroniques au-delà de mars 2024 sera posée. Dans le même temps, la négociation plurilatérale (87 membres) pour un cadre juridique commun sur le commerce électronique connaîtra une phase critique en 2023.

Il n'y a plus qu'à...

Etienne Oudot de Dainville

Editorial
p. 1

Négociations
multilatérales
p.2

Négociations
plurilatérales
P.3

Activités
régulières de
l'Organisation
p. 4

Zoom
p.8

Autres activités
de
l'Organisation
p.10

Calendrier de
l'OMC
p.11

Discussions dédiées au commerce électronique sous les auspices du Conseil général - 21 février 2023

Depuis 1998, à l'occasion de chaque Conférence ministérielle, les Membres reconduisent le programme de travail multilatéral sur le commerce électronique ainsi que le moratoire gelant l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques. Lors de la 12^e Conférence ministérielle de l'Organisation, tenue à Genève en juin 2022, les Membres ont convenu de «redynamiser les travaux dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique [...] en particulier dans le respect de sa dimension développement», en même temps qu'ils prolongeaient le moratoire.

Le 21 février 2023, pour une seconde séance dite de redynamisation, les Membres ont traité la problématique de la fracture numérique, divisant les Membres développés, en développement et les moins avancés, et se manifestant également à l'intérieur de la juridiction de chaque Membre, même développé. Informant les débats, l'Inde et les Membres appartenant à l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO) ont présenté chacun une communication, d'une part s'agissant des infrastructures publiques numériques et, d'autre part,

pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

Première « semaine pêche » 20 -24 mars 2023

L'accord sur les subventions à la pêche, adopté à la 12^{ème} conférence ministérielle de juin 2022, est incomplet et doit être enrichi avec des disciplines sur les subventions contribuant à la surcapacité et à la surpêche (SCSP). Ces disciplines seront décisives en termes d'impact sur les ressources halieutiques. L'ambition est de parvenir à un accord à la 13^{ème} conférence ministérielle (CM13), en février 2024.

La première « semaine pêche » du 20-24 mars, réunie par l'ambassadeur islandais, en charge des négociations comprenait des groupes restreints (environ 20 membres pour la prise de parole, écoute ouverte à tous les membres) et deux séances formelles d'ouverture et de clôture. Les membres étaient en outre encouragés à mener des consultations entre eux.

La négociation a pour base les disciplines discutées jusqu'en juin 2022 mais sur lesquelles un accord n'a pu être obtenu. Il s'agit en particulier :

- Une interdiction des subventions contribuant à la SCSP, incluant huit catégories de subventions (navire, matériel, achat de carburant, frais de personnel et d'assurance, soutien de revenu, soutien de prix, soutien en mer, couverture des pertes d'exploitation).
- La non application de l'interdiction lorsque le membre démontre que des mesures de gestion durable des stocks existent.

quant à l'utilisation d'un index permettant d'évaluer, à l'aune de plusieurs critères, la capacité d'un Membre à se saisir des opportunités du commerce électronique. **Constructifs et apaisés, les débats dans lesquels de nombreux Membres sont intervenus ont permis l'identification de sujets d'intérêt que les pays en développement et les moins avancés souhaiteraient voir traiter par l'OMC**, tels que l'interopérabilité des paiements électroniques, l'accès au réseau à haut débit, le partage d'expérience quant au développement de cadre législatifs et réglementaires relatifs aux données.

Les Membres développés ont fait part de leur engagement ferme quant à la résorption de la fracture numérique et ont appelé les Membres en développement ou moins avancés à se concentrer sur la construction d'un environnement législatif et réglementaire domestique favorable au développement du commerce électronique, préalable nécessaire à la saisine des opportunités offertes par celui-ci.

- La non application aux PED : a) pendant une période de transition de [7] ans + 2 ans ; b) dans le cas où les captures du PED sont inférieures à [0,8%] des captures ; c) pour les activités de pêche à faibles revenus, limitées en ressources et de subsistance, dans la limite de [12/24] miles. Ces conditions ne sont pas cumulatives.

Lors de la séance du 24 mars, la Directrice générale de l'OMC est intervenue pour inciter les membres à s'engager fermement en vue d'un résultat positif. Les interventions se sont concentrées sur 3 points.

L'approche « hybride », c'est-à-dire la possibilité de combiner des subventions avec une gestion durable de la ressource fait débat. Plusieurs membres estiment que cela pourrait vider la discipline d'effet et d'efficacité. Ils insistent sur le défaut de compétence de l'OMC en matière de gestion de la pêche, entrevoyant de ce fait une difficulté pour apprécier l'efficacité des mesures de gestion. D'autres membres estiment en revanche que la disposition est compatible avec l'objectif de préservation de la ressource halieutique qui fonde l'accord. Il apparaît en outre utile de permettre des incitations pour des pratiques de gestion durable.

L'étendue des exceptions concédées aux PED est âprement discutée. Un ensemble de membres s'est exprimé en faveur d'un TSD limité et ciblé. D'autres réclament des exclusions les plus larges possible qui leur apparaissent tant nécessaires, pour développer leur secteur, que légitimes au regard du principe de responsabilité commune mais différenciée. La Chine a

indiqué qu'elle prendra des responsabilités en rapport avec son niveau de développement. Pour mémoire ce membre, déclaré comme PED lors de son adhésion à l'OMC en 2001, assure 15% des captures mondiales (données FAO).

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Enfin, le champ des subventions soumises à l'interdiction, fut peu mentionné. Toutefois deux membres signalent l'enjeu que constituent les subventions aux carburants.

La suite des négociations aura lieu **la semaine du 25 avril**, avec un format identique.

NÉGOCIATIONS PLURILATÉRALES

Cycle de février des négociations plurilatérales sur le commerce électronique - du 13 au 16 février 2023

Du 13 au 16 février 2023 se tenait un nouveau cycle de négociations de l'initiative plurilatérale sur le commerce électronique, comptant quatre-vingt-sept Membres participants. L'ambassadeur de Singapour, coordinateur principal de l'initiative pour l'année en cours, a réaffirmé l'objectif de conclure les négociations sur la substance en 2023. Concourant à cet objectif, il a annoncé que les ambassadeurs et autorités politiques seraient plus régulièrement invités à prendre position afin de lever les éventuels blocages techniques par des décisions politiques.

S'agissant des négociations en groupes restreints sur certaines dispositions parmi les plus fondamentales, un résultat significatif a été annoncé s'agissant de la disposition « facture électronique » pour laquelle les

pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

Initiative plurilatérale de facilitation de l'investissement pour le développement - Cycle de négociation de mars - du 1er au 3 mars 2023

Pour une deuxième fois cette année, les participants à l'initiative plurilatérale de facilitation de l'investissement pour le développement se réunissent du 1^{er} au 3 mars 2023 pour un nouveau cycle de négociations. Les Membres ont enregistré d'importants progrès dans la négociation du texte, affirmant la perspective d'une conclusion des négociations sur la substance à l'issue de la fin du premier semestre 2023 comme une perspective réaliste. Certaines propositions non-consensuelles ont été supprimées en raison de l'autorisation des derniers Membres qui considéraient celles-ci. De même, les Membres ont accepté de compromettre sur d'autres propositions, autorisant l'identification d'un consensus et la suppression de certains crochets qui demeuraient dans le texte consolidé.

Par ailleurs, s'agissant des dispositions consolidées, les Membres se sont livrés à un véritable exercice de toilettage

pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

Réunion des participants à l'initiative plurilatérale relative à la réglementation intérieure dans le domaine des services - 17 mars 2023

Suivant les objections indiennes et sud-africaines aux demandes de certification des listes d'engagements AGCS des Membres qui participent à l'initiative plurilatérale relative à la réglementation intérieure dans le domaine des services, les consultations ont été tenues. Conjointes avec

négociations techniques sont épuisées entre les Membres. L'Union européenne et certains de ses affinitaires ont accepté, dans l'objectif de faciliter une prompt conclusion des négociations, de remettre à plus tard la discussion de certaines de leurs propositions. **Du reste, les pays en développement et moins avancés qui participent à l'initiative vont se concerter dans les semaines à venir dans l'objectif de proposer un texte commun relatifs aux dispositifs de traitement spécial et différencié, qui seront des éléments importants de l'accord.**

Démontrant l'attractivité de cette initiative ambitieuse qui doterait l'OMC d'un accord substantiel sur le commerce électronique, **la République Kirghize a fait part de son intention de se joindre prochainement à l'initiative.**

juridique de l'accord afin de s'accorder sur les derniers ajustements nécessaires au ménagement des sensibilités de chacun quant aux formules idoines. Pour cinq des dispositions passées en revue, le consensus reste un devenir qui sera probablement atteint lors du prochain cycle de négociations, les divergences demeurant mineures.

Enfin, s'agissant du **guide d'évaluation des besoins** permettant de disposer de **dispositions de traitement spécial et différencié** calibrées et ajustées aux besoins réels des pays en développement et les moins avancés, les coordinateurs de l'initiative ont annoncé la tenue d'une réunion spéciale le 4 avril prochain, à l'occasion de laquelle le guide d'évaluation devrait être présenté aux Membres.

L'Afrique du Sud, ces consultations ont permis à celle-ci de faire valoir les préoccupations qu'elle nourrissait à l'encontre de cette initiative. Conjointement, en la voix unique du coordinateur Costa-Ricain de cette initiative, les participants à l'initiative plurilatérale ont rappelé leur

position selon laquelle les engagements ainsi négociés sont pleinement conformes aux Accords de l'OMC et **profitent à tous les membres de l'OMC en vertu de la clause de la nation la plus favorisée**, de même que leurs demandes de certification des listes révisées pleinement légitimes. Individuellement avec l'Inde, qui avait refusé que les Membres participants puissent se présenter en une voix

pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

unique, ces consultations ont également permis à l'Inde de faire valoir ses griefs.

Réunis pour se coordonner au matin du vendredi 17 mars 2023, les Membres de l'initiative se sont informés sur les prochaines étapes procédurales à venir pour finaliser les procédures de certification des listes d'engagements.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE L'ORGANISATION

Règlement des différends

Réunion de l'Organe de règlement des différends du 27 février 2023

Cette réunion à l'ordre du jour très restreint a été principalement marquée par le maintien de l'opposition des Etats-Unis à l'initiative portée par 127 Membres pour relancer la sélection des membres de l'Organe d'appel.

Les Etats-Unis ont réitéré les propos qu'ils ont déjà tenus à de maintes reprises quant à la nécessité d'une réforme fondamentale du règlement des différends. Evoquant les discussions informelles en cours, ils ont souligné qu'elles étaient guidées par une approche fondée sur les intérêts, ce qui constituait un changement important par rapport aux conversations stériles des années précédentes. Ils ont toutefois reconnu qu'il restait un travail considérable à accomplir et qu'il ne sera pas facile de parvenir à une réforme fondamentale répondant autant que possible aux besoins de tous les Membres. Ils ont conclu en précisant qu'ils étaient prêts à s'engager davantage avec les Membres qui accordent également de la valeur à ce système de règlement des différends amélioré et réformé, accessible à tous.

Une petite dizaine de délégations, dont celle de l'UE, sont intervenues pour rappeler qu'il était **urgent de rétablir un système de règlement des différends pleinement opérationnel et ont invité les autres Membres à rejoindre l'Arrangement multipartite provisoire d'arbitrage en appel (AMPA), mis en place en tant que solution d'urgence jusqu'à ce qu'une solution multilatérale durable satisfaisant l'ensemble des Membres y compris les Etats-Unis soit trouvée**. La Chine a de nouveau fait valoir qu'il

Ralliement du Japon à l'AMPA

Le Japon a décidé de rejoindre l'AMPA, ce qui porte à 26 Membres de l'OMC (53 en comptant les Etats membres de l'UE) le nombre de Membres parties à cet arrangement.

A ce jour, deux affaires portées par le Japon devant l'OMC à l'encontre de l'Inde et de la Corée sont frappées d'appel et donc suspendues sine die. Seule celle opposant le Japon à la Corée au sujet de droits antidumping sur des produits

ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

était nécessaire de rétablir un système de règlement des différends à deux niveaux.

Par ailleurs, huit Membres (UE et affinitaires) sont intervenus pour condamner l'invasion russe de l'Ukraine et les annexions illégales proclamées par la Russie. Cette dernière s'est bornée à rappeler sa ligne de défense habituelle à savoir que de telles déclarations n'avaient pas lieu d'être à l'OMC et que les questions politiques ne relevaient pas de l'organe de règlement des différends.

Enfin, un Membre a critiqué les appels formés dans le vide par les Etats-Unis contre les rapports des groupes spéciaux dans les affaires « acier et aluminium », soulignant que ces appels non seulement privent les plaignants de leur droit à obtenir un règlement rapide de leur différend dans lequel leurs avantages sont compromis par des mesures incompatibles avec les règles OMC, mais portent aussi directement atteinte au fonctionnement efficace du système de règlement des différends dans son ensemble.

Ce Membre est également revenu sur l'invocation par les Etats-Unis de l'exception de sécurité nationale pour critiquer leur interprétation de l'article XXI du GATT selon laquelle ce dernier serait entièrement non justiciable. En réaction à cette déclaration, les Etats-Unis ont regretté que certains Membres tentent d'introduire la question de sécurité nationale à l'OMC.

en acier pourrait être tranchée dans le cadre de l'AMPA, car l'Inde n'est pas partie à ce dernier.

La 1^{ère} affaire tranchée dans le cadre de l'AMPA portait sur le différend ayant opposé l'UE à la Colombie au sujet des droits antidumping imposés par cette dernière sur les importations de frites congelées en provenance d'Allemagne, de Belgique et des Pays-Bas (voir, à cet égard, les Brèves de janvier-février 2023).

Comité sur l'agriculture en session extra-ordinaire – 27 février 2023

Cette réunion marquait la reprise des négociations agricoles après la 12ème conférence ministérielle de juin 2022, au cours de laquelle aucun résultat sur les sujets agricoles n'a été atteint.

Tous les membres reconnaissent que la situation d'insécurité alimentaire mondiale constitue la préoccupation majeure. Pour la majorité des membres du groupe de Cairns, la situation suppose de favoriser la fluidité du commerce agricole et conforte leur demande de diminuer les soutiens agricoles et les freins pour l'accès aux marchés.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

15^{ème} Examen de politique commerciale du Japon - 1er et 3 mars 2023

Le quinzième examen de politique commerciale du Japon s'est déroulé le 1^{er} et 3 mars 2023, deux ans et demi après le dernier. En l'espèce, il s'est fait sur la base d'un rapport fourni par le Secrétariat et d'un rapport fourni par le gouvernement japonais. Des questions écrites ont été posées avant la séance. Pour cet EPC, elles étaient au nombre de 787, soumises par 34 délégations. De plus, des questions ont été posées par les Membres en séance.

Au cours de la séance, les Membres ont reconnu **le rôle actif du Japon dans le système commercial multilatéral** et

[Les remarques finales de la Présidente sont disponibles sur le site de l'OMC.](#)

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Comité des obstacles techniques au commerce du 8 au 10 mars 2023

Lors du Comité des obstacles techniques au commerce (OTC), qui s'est déroulé du 8 au 10 mars, **74 « Préoccupations Commerciales Spécifiques » (PCS) ont été soulevées, dont 12 nouvelles** à l'encontre de l'UE, Chine, Inde, Etats-Unis, Malaisie et Panama.

Trois journées intenses où les membres ont de nouveaux pu exprimer leurs craintes quant à certaines mesures nouvelles, parfois non conformes à des normes internationales, ou demander des explications et des délais relatifs à des règlements techniques.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Quinzaine consacrée à l'environnement en mars 2023

Plusieurs événements en lien avec l'environnement se sont déroulés à l'OMC durant une quinzaine de jours : **le groupe informel du Comité des obstacles techniques au commerce consacré aux normes carbone et plastique le 7 mars, une conférence sur la décarbonation dans les secteurs de l'acier le 9 mars, les deux plurilatérales « plastiques » et « discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale » (TESSD) respectivement les 13, 16 et 17 mars et le Comité commerce et environnement (CCE) le 14 et 15 mars.**

Plusieurs membres du Sud centrent leur intervention sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité des pays importateurs au regard des chocs externes. Ils réclament une solution pour les stocks publics. Plusieurs d'entre eux mentionnent également des besoins en matière de traitement spécial et différencié, sauvegarde spéciale, réduction des soutiens distorsifs, y compris pour le coton.

La suite des négociations est prévue du 29 au 31 mars.

à **l'Organisation mondiale du commerce**, mais aussi via ses **partenariats économiques bilatéraux et multilatéraux**. Ils ont aussi félicité **sa reprise économique** après la pandémie de Covid-19.

Des interrogations ont été soulevées mais peu de critiques ont été exprimées, ces dernières se concentrant sur la Loi de promotion sur la sécurité économique, la complexité du régime tarifaire japonais et certaines obligations de vérification des investissements étrangers directs (IED).

En 2022, 3896 notifications ont été émises par 84 membres dont 83% par des pays en développement et des pays moins avancés. 80% de ces notifications ont concerné des règlements techniques. Les Membres africains ont été en tête en matière de transparence et les plus actifs à soumettre des notifications OTC.

En 2022, 241 PCS ont été soulevées, dont 53 nouvelles.

L'ambassadeur de l'Equateur, José VALENCIA, a succédé à l'Ambassadeur du Royaume-Uni, Simon MANLEY, pour la présidence du CCE.

L'Union européenne a pu présenter de nouveau des mesures de son **Pacte vert** en se concentrant notamment sur la nouvelle proposition relative aux emballages (réutilisation, recyclage, limite aux doubles emballages,

etc.), et **donné des informations de mises à jour sur les mesures MACF et zéro-déforestation.**

Sur la base d'une contribution indienne, les membres ont étudié la façon de poursuivre les discussions sur les mesures commerciales à des fins de protection de l'environnement et ont proposé sur la base de contribution de l'UE, de la Chine et de la Colombie, de **renforcer la fonction délibérative du CCE.**

Les prochaines échéances de mai et juin permettront de revenir sur ces discussions.

Les membres ont demandé également **plus de coopération réglementaire** ; l'hétérogénéité des normes en faveur d'une industrie verte (avec l'exemple de l'acier) conduisant à des surcoûts importants pour les entreprises. Si l'OMC n'est pas une instance de normalisation, elle peut favoriser la convergence des normes et la transparence.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Semaine des services - du 9 au 13 mars 2023

Comme de tradition lors du premier semestre de l'année, se tenait, du 9 au 13 mars 2023, la « semaine des services » à l'occasion de laquelle le Conseil du commerce des services, ainsi que certains de ses organes subsidiaires, se réunissent.

Exécutant les **mandats ministériels** adoptés lors de la CM12 selon lesquels le Conseil œuvre à la recherche de l'amélioration de ses méthodes de fonctionnement et de « réponses » à la pandémie de Covid-19, le président du Conseil a proposé, guidé par le résultat des consultations avec les Membres, la tenue de plusieurs sessions de partage d'expériences et d'information quant à plusieurs secteurs de service particulièrement frappés par la pandémie lors de la réunion du Conseil du jeudi 9 avril 2023. **Informés par deux communications soumises par un même Membre, de premiers débats quant aux services de télémédecine et aux mouvements des personnels de santé se sont déroulés.** Ces questions feront l'objet de séance de travail pour faciliter une compréhension commune des enjeux qui y sont relatifs. **Enfin, plusieurs préoccupations commerciales ont une nouvelle fois été exprimées** quant à la cybersécurité, aux mesures dites 5G ou à des restrictions générales à la prestation de service. Enfin, à l'issue de la réunion du

pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

Groupe de travail informel sur les micros, petites, et moyennes entreprises - 13 mars 2023

Les Etats-Unis et la Barbade ont rejoint le groupe portant à 97 le nombre de membres.

Un programme de travail a été défini reposant notamment sur **l'accès à l'information des MPME** et le renforcement des capacités pour promouvoir **une plus grande inclusion des MPME au commerce international.**

S'agissant de l'accès à l'information des MPME, les plateformes [Trade4MSMEs](#), [Global Trade Helpdesk](#) ont été présentées; elles fournissent des renseignements aux exportateurs, sous forme de guides, sur les droits de

Une discussion sur les subventions agricoles à impact environnemental a été initiée et a suscité grand intérêt mettant en lumière le manque d'informations dans les notifications actuelles pour analyser précisément ces impacts environnementaux, et la complexité des effets des subventions (commerciaux, environnementaux, sociaux).

S'agissant des **biens et services environnementaux**, les travaux en TESSD se sont concentrés sur le **secteur de l'énergie solaire et de ses chaînes de valeur**, tandis que sur **l'économie circulaire**, des discussions se sont tenues autour des aspects commerciaux tout au long du cycle de vie **des batteries dans le secteur des énergies renouvelables.**

Conseil, celui-ci a élu sa nouvelle présidente, en la personne de Mme Tsvetelina Georgieva DIMITROVA (Bulgarie). Par ailleurs, conviés par la présidente Kazakh du **Conseil du commerce des services en session extraordinaire** le 13 mars 2023, les Membres ont réaffirmé la volonté de réaliser l'objectif défini par les ministres à l'occasion de la CM12 de renforcer la participation des pays en développement et moins avancés dans le commerce international des services.

Le vendredi 10 mars 2023 se réunissaient le **Comité du commerce et des services financiers** ainsi que le **Comité des engagements spécifiques**. A l'occasion de la réunion de ce premier organe, les Membres sont parvenus au consensus sur l'organisation de deux séminaires destinés à favoriser une compréhension commune des Membres quant à l'inclusion et à l'accessibilité des services financiers d'une part, et quant aux coûts des services d'envoi de fonds d'autre part. Enfin, le même jour, le Comité des engagements spécifiques se réunissait pour discuter une proposition d'un Membre visant à l'organisation d'un séminaire relatif à l'appréciation de la libéralisation des services de transport routier.

douanes, les modalités d'exportation, les partenaires et financements potentiels en fonction des produits et des pays de destination.

Un appel à contribution portant sur les dispositions relatives aux **MPME dans les accords commerciaux régionaux**, les objectifs et résultats observés, est lancé pour le 1^{er} aout 2023.

Le dépôt des candidatures pour le concours « **Small Business Champions** » avec pour thème cette année « Aider les petits exploitants agricoles à aller vers

l'international » est fixé au 5 mai. La remise des prix aura lieu le 27 juin à l'occasion de la Journée internationale des MPME.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Cinquième réunion plénière du Dialogue informel sur la pollution par les plastiques - 13 mars 2023

Pour rappel, ce dialogue comporte trois axes de travail : (i) questions transversales (relatives à l'assistance technique ou la coopération avec d'autres organisations internationales); (ii) la promotion du commerce pour lutter contre la pollution plastiques (traitant des produits de substitutions entre autres); (iii) la circularité et la réduction pour lutter contre la pollution plastique (abordant entre autres la question du plastique à usage unique).

Cette session a été marquée par la **participation des Etats-Unis à ce dialogue pour la première fois**, portant le nombre de coauteurs à 77.

Lors de cette réunion plénière, il a été réaffirmé la volonté de présenter des **résultats concrets, efficaces et pragmatiques lors de la treizième Conférence Ministérielle (CM13)** qui se déroulera en février 2024. Les coordonnateurs ont dressé une première ébauche des éléments qui pourraient figurer dans les résultats pour la CM13 tels qu'une déclaration politique décrivant des priorités identifiées par les Membres ou des promesses

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Groupe de travail sur l'Accession de l'Ouzbékistan à l'OMC - 14 mars 2023

Le 6^{ème} groupe de travail d'accession de l'Ouzbékistan à l'OMC s'est réuni le 14 mars.

Une trentaine de dirigeants et hauts fonctionnaires ouzbèkes étaient présents à Genève pour l'occasion et tout autant en visioconférence. La délégation était conduite par M. Jamshid Khodjayev, Vice-Premier Ministre de l'Ouzbékistan et le négociateur en chef M. Badriddin Abidov, Vice-Ministre de l'investissement, de l'industrie et du commerce.

Plusieurs rencontres bilatérales, notamment avec l'UE, ont par ailleurs été organisées depuis décembre dernier

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Session ordinaire du Conseil des ADPIC – 16 et 17 mars 2023

Les discussions sur l'extension de la décision ministérielle de juin 2022 aux traitements et outils de diagnostic contre la Covid-19 ont une nouvelle fois mis en lumière les divergences entre les Membres : les partisans de la demande de dérogation initiale réclament une extension automatique de cette décision tandis que plusieurs pays développés conditionnent cette extension à la présentation de faits et de preuves démontrant que les brevets constituent un obstacle à l'accès à ces produits de santé. Alors qu'une date butoir avait été fixée au 17

d'initiatives nationales. Les Membres ont rappelé la nécessité de soutenir d'autres processus internationaux comme le Comité intergouvernemental de négociation des Nations Unies (dont la prochaine rencontre se déroulera en France en juin 2023). Plusieurs d'entre eux ont aussi appelé à travailler en coopération avec d'autres organisations internationales afin de pouvoir bénéficier de leur expertise et d'éviter une duplication des travaux.

Les Membres et parties prenantes ont réitéré l'importance de fournir une assistance technique aux petits Etats insulaires en développement (PIED) et pays les moins avancés (PMA) en particulier dans le cadre du partage d'informations.

Le **Directeur général adjoint Jean-Marie Paugam**, chargé des questions environnementales, a mis en exergue l'importance de la problématique de la pollution par les plastiques et a salué les travaux effectués dans le cadre du Dialogue et la nécessité de parvenir à des résultats concrets lors de la CM13.

montrant la détermination du gouvernement ouzbèke d'avancer sur la question.

Lors du groupe de travail, la délégation a pu présenter **ses réformes** visant à réduire la pauvreté et le chômage dans le pays et créer des activités économiques fondées sur la transparence.

Les membres présents ont plaidé en faveur de l'accession à l'OMC de l'Ouzbékistan, même si des travaux conséquents doivent encore être fournis dans le domaine de la législation interne. **3 offres bilatérales ont déjà été concrétisées** et le gouvernement ouzbèke souhaite en conclure autant que possible d'ici l'été.

ont également proposé que le Conseil des ADPIC aborde la question de la préparation aux pandémies futures.

Les pays développés ont présenté leurs activités d'assistance technique et financière (article 67 de l'accord sur les ADPIC) et d'incitations aux entreprises pour promouvoir le transfert de technologie vers les PMA (article 66. 2 de l'accord sur les ADPIC). Les Membres sont ainsi **revenus sur l'atelier annuel sur la mise en œuvre de l'article 66.2** qui s'est déroulé les deux jours précédant ce Conseil (14 et 15 mars 2023). Les PMA ont insisté sur la nécessité distinguer les incitations aux entreprises pour encourager le transfert de technologie vers les PMA et les autres mesures mises en place tels les ateliers de formation. Concernant la mise en œuvre de l'article 67, les Membres ont demandé au Secrétariat d'organiser **un atelier annuel spécifique sur la coopération technique en matière de propriété intellectuelle ; il se déroulera les deux jours précédant la prochaine réunion du Conseil en juin 2023.**

On retiendra également que **les positions des Membres sont restées inchangées sur le moratoire des plaintes en situation de non-violation que l'ensemble des pays en développement souhaitent voir reconduit.** Pour rappel, ces

elinor.vandevelde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Comité Commerce et Développement - session spéciale le 20 mars 2023

Un comité en session spéciale (CCD ss) s'est réuni pour examiner le document du **G90** sur 10 propositions axées sur des accords particuliers concernant le traitement spécial et différencié (TSD).

La Directrice générale de l'OMC Ngozi Okonjo-Iweala a milité pour **la recherche de solutions en vue de la CM13.** Elle a ainsi rappelé que de nombreux pays en développement (PED) avaient augmenté leur empreinte commerciale depuis 20 ans tandis que d'autres n'avaient pas progressé et qu'il convenait d'explorer la proposition

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Comité de facilitation des échanges - 21 et 22 mars 2023

Le comité a permis de passer en revue les différentes notifications émises par les membres dans le cadre de l'accord sur la facilitation des échanges.

Plusieurs études réalisées par le secrétariat et l'OCDE ont par ailleurs montré que l'accord, depuis son entrée en

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

plaintes renvoient à la possibilité pour un Membre de recourir au règlement des différends s'il estime que l'action ou une mesure particulière d'un autre Membre l'a privé d'un avantage découlant de l'accord sur les ADPIC même si aucune disposition spécifique de ce dernier n'a été violée. L'accord ADPIC (article 64.2) prévoyait un moratoire de cinq ans sur le recours à ce type de plaintes qui a été sans cesse reconduit par les Membres pour une période de deux ans à chaque Conférence ministérielle en application de l'article 64.3 de l'accord ADPIC.

Enfin, les Membres ont discuté de la coopération transfrontière entre les offices de propriété intellectuelle. Par exemple, il existe une coopération historique entre l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) dans le domaine de la formation par exemple. Ainsi, des membres de l'OAPI sont formés en France. Il existe aussi le five IP Offices (IP5), un forum qui regroupe les cinq plus grands offices de brevets du monde (Union européenne, Japon, Corée du Sud, Chine et Etats-Unis).

La prochaine réunion formelle du Conseil des ADPIC se déroulera les 14 et 15 juin 2023.

révisée du G90 visant à **rendre plus opérationnelles certaines dispositions du TSD.**

Les membres ont ainsi accepté d'étudier plus avant les propositions relatives aux accords **SPS et OTC**, dans le cadre de sessions thématiques du CCD ss. Des sessions informelles additionnelles et ateliers pourront être organisés si nécessaire, en présence d'experts du Secrétariat, de la CNUCED, Banque mondiale, secteur privé.

vigueur, avait entraîné **un accroissement des échanges de 231 milliards de dollars.** Le secteur agricole en a particulièrement bénéficié (+5% des exportations agricoles de 2017 à 2019) ainsi que **les pays en développement et les PMA** qui avaient pris des engagements en la matière.

ZOOM

Participation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à la cinquième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA5) – 5 au 9 mars 2023

L'OMC, représentée par le Directeur général adjoint Xiangchen Zhang, en charge des questions de développement, a eu une participation active dans le cadre de **la cinquième conférence des Nations Unies sur les**

pays les moins avancés (PMA5) coorganisée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Bureau du Haut-représentant pour les pays les moins avancés, les pays en

développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (ONU-OHRLLS).

Dans le cadre de l'OMC, plusieurs dispositions spéciales ont été prises afin de renforcer l'intégration des PMA au commerce mondial, en particulier depuis le Programme de Doha pour le développement, lancé en 2001. En effet, afin de renforcer la participation des PMA au commerce international, l'OMC a mis en place plusieurs initiatives telles que l'Aide pour le commerce et l'Assistance technique liée au commerce. À l'OMC, ces discussions ont particulièrement lieu au sein du Comité du commerce et du développement (CCD) dont un organe subsidiaire traite spécifiquement des questions liées aux PMA: le Sous-Comité des pays les moins avancés. L'OMC est aussi une organisation partenaire du Cadre intégré renforcé dont le but est de travailler en collaboration avec les PMA afin d'utiliser le commerce comme un levier de développement et de réduire la pauvreté. 35 PMA sont Membres de l'OMC et 8 autres sont en négociation d'accession à l'organisation. A l'échelle internationale, le commerce a été érigé comme un pilier essentiel du **Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, adopté en 2022 (2022-2031)**.

En amont de la conférence, le Directeur général adjoint Zhang a participé à une réunion en présence du Secrétaire elinor.vandeveldede-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

8 mars 2023, journée internationale de la femme à l'OMC

Mme Christine Lagarde, présidente de la Banque centrale européenne, ancienne ministre déléguée au Commerce extérieur puis de l'Economie, était invitée à l'OMC par Mme Ngozi Okonjo-Iweala, Directrice générale, à l'occasion de la journée internationale de la femme pour échanger sur le

général de l'ONU, Antonio Guterres, dont le sujet était le soutien à la croissance économique et au développement des PMA. Au cours de celle-ci, il a rappelé que «*Les résultats de la CM12 contribuent directement à la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action de Doha en faveur des PMA – qu'il s'agisse de l'Accord sur les subventions à la pêche, des mesures de préservation de la sécurité alimentaire ou de la garantie d'un accès aux vaccins*».

Tout au long de la semaine, il a aussi pris part à plusieurs tables rondes thématiques qui ont abordé des sujets transverses tels que le renforcement de la participation des PMA au commerce international; les difficultés auxquelles sont confrontés les PMA dans leur participation au commerce numérique; les avantages accordés aux PMA pour dynamiser leurs exportations et le soutien à un reclassement durable et irréversible des PMA.

Le dernier jour de la Conférence a été marqué par l'adoption d'une [déclaration politique](#) qui a réaffirmé l'engagement dans la mise en œuvre du Programme d'action de Doha tout en reconnaissant que des progrès restaient à réaliser dans l'intégration des PMA à l'économie mondiale.

rôle des femmes dans l'économie et partager leurs expériences en tant que femmes dirigeantes. Elles ont également évoqué les tensions géopolitiques liées à la guerre menée par la Russie en Ukraine et leur impact sur le commerce mondial.



Christine Lagarde et
Dr. Ngozi Okonjo-Iweala



Journée internationale de la Femme à l'OMC

Photos source OMC

ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

Journée internationale de la francophonie : remise du Prix du Groupe des Ambassadeurs Francophones pour 2022 à Dr. Ngozi Okonjo-Iweala, Directrice générale de l'OMC - 20 mars 2023

Le Groupe des Ambassadeurs Francophones (GAF), composé des représentants et ambassadeurs des Etats membres ou observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) auprès d'un Etat ou d'une

organisation, a remis ce prix à la Directrice générale de l'OMC pour son engagement en faveur de l'intégration des pays francophones dans le commerce international ainsi qu'en faveur du multilinguisme.



Pour rappel, l'OMC et l'OIF ont signé le 27 février un Mémorandum d'entente visant à favoriser l'intégration des pays francophones dans le système commercial multilatéral.

Le second prix du GAF pour 2022 a été décerné au Club Suisse pour la Presse.

Photo source DP France OMC

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

AUTRES ACTIVITÉS DE LA FRANCE

Accueil des stagiaires du Programme franco-irlandais de stages pour les missions (FIMIP) – 14 mars 2023

Le 14 mars, le Secrétariat a accueilli 39 stagiaires dans le cadre des programmes FIMIP (*French-Irish Mission Internship Programme*) et NTP (*Netherlands Trainee*

Programme), financés par la France, l'Irlande et les Pays-Bas.



Photo source DP France OMC

Cette année, 22 stagiaires ont été accueillis dans le cadre du Programme franco-irlandais de stages pour les missions (FIMIP), co-financé par la France et l'Irlande dans le cadre de l'assistance technique reconnue dans la Déclaration de Doha en 2001.

Ce programme consiste à financer la venue de stagiaires (fonctionnaires en milieu de carrière issus des Ministères de PMA et économies vulnérables) pendant dix mois dans

leurs missions permanentes nationales auprès de l'OMC à Genève. Ainsi, les stagiaires bénéficient à la fois d'une expérience de terrain en participant aux comités et groupes de travail de l'OMC et d'une formation sur les politiques commerciales et les règles de l'OMC délivrée par l'Institut de formation et de coopération technique (IFTC) de l'OMC.

Aux côtés de son homologue irlandais, Etienne Oudot de Dainville, Délégué permanent français auprès de l'OMC, a salué l'arrivée de ces stagiaires, dont l'expertise est reconnue au niveau national, et leur a souhaité plein succès lors de cette année à Genève. Alors que la France soutient ce programme depuis 2003, il a répété l'engagement français dans le cadre de l'assistance technique.

Les Membres dont les stagiaires rejoignent les missions ont remercié les donateurs qui ont contribué à ce programme et ont appelé à la continuation de ce dernier.

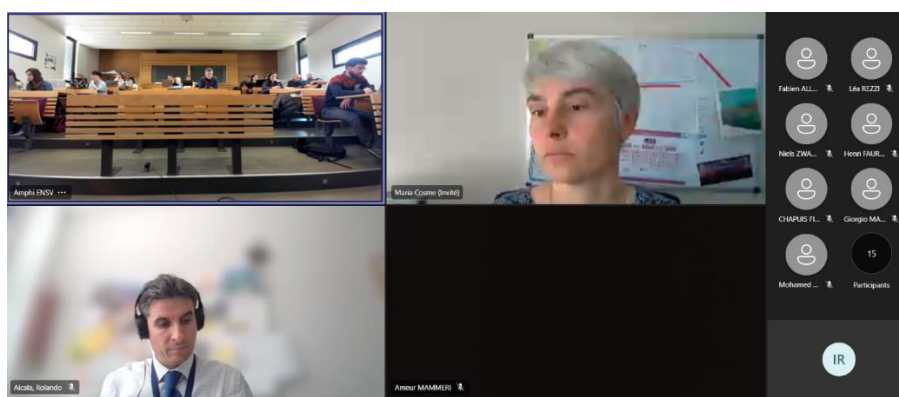
La France souhaite la bienvenue à ces nouveaux collègues qui seront accueillis à Paris au deuxième semestre 2023.

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Intervention de la Délégation permanente auprès des étudiants de l'école VetAgro Sup de Lyon – 22 mars 2023

Le 22 mars 2023, la Délégation permanente, représentée par Maria Cosme, conseillère agriculture, est intervenue auprès d'une vingtaine d'étudiants de l'école VetAgro Sup, établissement d'enseignement supérieur et de recherche français, chargé de la formation de vétérinaires, d'ingénieurs agronomes et d'inspecteurs de santé publique.

Cette intervention avait pour objet la présentation des missions de la Délégation permanente auprès de l'OMC et des activités de l'OMC, en particulier dans le domaine agricole. Elle a été suivie par une session d'échanges avec les étudiants et d'une présentation de l'accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'OMC par Rolando Alcalà, membre de l'équipe SPS de la division agricole et des produits de base de l'OMC.



Rolando Alcalà - OMC

Maria Cosme - DP France OMC

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

CALENDRIER DE L'OMC

Mois d'avril 2023 – Réunions connues à ce jour

Mois d'avril 2023, réunions connues à ce jour.

- 3
Conseil du commerce des marchandises
- 4
Conseil du commerce des marchandises
Comité du commerce et du développement - Réunion informelle ouverte sur l'Aide pour le commerce
- 5
Comité du commerce et du développement - Session spécifique sur les ACR
Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)
Comité du commerce et du développement

7

VENDREDI SAINT (jour férié à l'OMC)

10

LUNDI DE PÂQUES (jour férié à l'OMC)

18

Organe d'examen des politiques commerciales - El Salvador

19

Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres

20

Organe d'examen des politiques commerciales - El Salvador

26

Comité de l'accès aux marchés

27

Comité de l'accès aux marchés

28

Organe de règlement des différends

Groupe de travail des entreprises commerciales d'Etat

Rédacteur en chef et responsable de la publication : Etienne OUDOT DE DAINVILLE

Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES

Parution le 06/04/2023

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

58 rue de Moillebeau CH - 1209 Genève

Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr (*inscription sur notre liste de diffusion*)

Retrouvez tous nos numéros sur notre site : [Délégation permanente de la FRANCE auprès de l'OMC | Direction générale du Trésor \(economie.gouv.fr\)](#)

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Direction générale du Trésor : <https://www.economie.gouv.fr/>